

Envoyer la Zakât oul Fitr à l'étranger...

Question: Concernant la Zakat el fitr, peut-on la verser à des gens qui se trouvent dans un autre pays que celui où l'on a jeûné...?

Réponse: Suivant l'avis des juristes de l'école hanafite, il est recommandé de distribuer la Zakâte oul Fitr à l'endroit même où on a jeûné. Ainsi, il est déconseillé de le verser à des gens qui se trouvent dans un autre pays, sauf si on le fait pour une raison valable: par exemple on a des gens plus nécessiteux qui résident dans un autre lieu, ou encore on a des proches qui sont plus dans le besoin ailleurs...

(Badâï ous Sanâï' - Volume 2 / Page 75)

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

Patel Mouhammad